

## Gérer différemment les institutions de prévoyance

Près de 20 ans après sa création, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) connaît sa première révision. Les multiples épreuves auxquelles l'ont soumise le monde économique et les réalités financières ont conduit le législateur à inscrire dans la loi l'obligation, qui incombe aux acteurs du monde institutionnel, de démontrer qu'ils poursuivent les objectifs de la prévoyance, tout en minimisant au maximum leurs risques.

Les débats politiques nourris, relayés par les médias, ont également sensibilisé les assurés sur la situation financière de leurs institutions de prévoyance.

Ces dernières sont aujourd'hui confrontées à un nombre croissant de responsabilités, leurs conseils de fondation notamment, dont la gestion, de plus en plus contraignante, requiert des outils adaptés.

## Des instruments de pilotage face à l'incertitude des marchés financiers

Pour faire face à des risques économiques difficiles à circonscrire, les conseils de fondation, les comités de placement et les gérants des institutions de prévoyance doivent pouvoir recourir à des méthodes éprouvées.

Expension développe en collaboration avec le monde académique helvétique des modèles prédictifs sophistiqués et des outils d'aide à la décision basés sur le traitement statistique des séries financières.

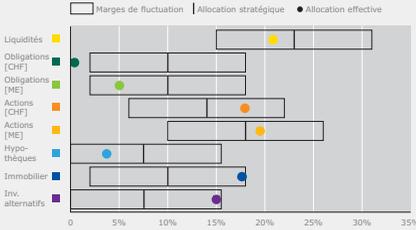
## Allocation tactique versus allocation stratégique ?

Les exemples récents que sont le crash d'octobre 1987, la longue déflation nipponne, la crise obligataire et immobilière de 1994, les crises des économies du Sud-Est asiatique et de Russie de 1997 et 1998, suivies deux années plus tard par l'éclatement de la bulle spéculative de la défunte « nouvelle économie », ou encore les attentats du 11 septembre 2001, ont démontré qu'un crash brutal, voire même un « atterrissage en douceur » programmé, peut avoir pour conséquences des pertes financières réduisant à néant plusieurs années de gain. Ces événements mettent à mal le modèle qui fait reposer le financement à long terme de la prévoyance professionnelle sur la croissance des marchés boursiers.

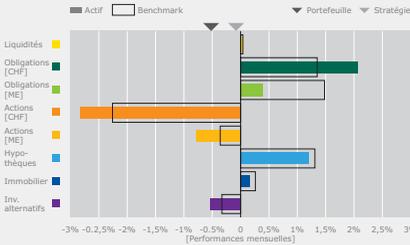
L'allocation stratégique en catégories d'actifs différenciés, telle que la pratiquent depuis plusieurs années les institutions de prévoyance, présente l'avantage d'offrir une orientation à long terme, mais démontre clairement ses limites face aux pressions politiques et médiatiques qui s'exercent lors de phases boursières, subites ou prolongées. Face à ces carences, le besoin s'est fait sentir d'évaluer de manière permanente les risques associés à la gestion d'actifs pour mieux répondre à l'évolution incertaine des marchés financiers.

Expension a pour *leitmotiv* le développement et la généralisation de procédures de quantification des risques financiers auxquels sont exposées les institutions de prévoyance, ceci non plus pour le seul long terme, mais également à brève échéance grâce à la réévaluation permanente des risques encourus.

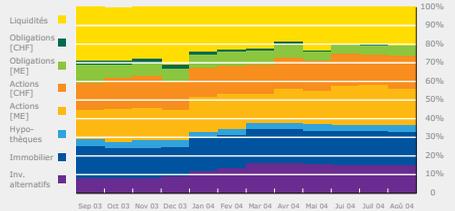
### Structure par catégorie d'actifs Portfeuille, stratégie et marges de fluctuation



### Performances mensuelles par catégorie d'actifs



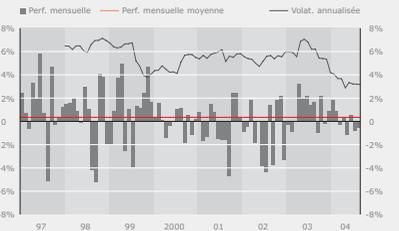
### Evolution de la structure sur 12 mois Répartition par catégorie d'actifs



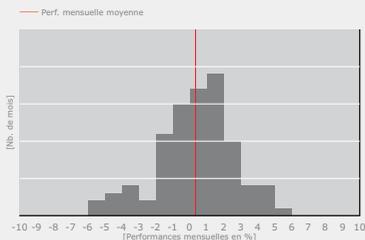
### Performance du portefeuille depuis l'origine (31.12.1996=100)



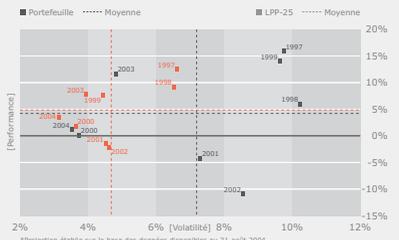
### Performances mensuelles du portefeuille et mesures de volatilité



### Distribution des performances mensuelles du portefeuille depuis l'origine



### Performance vs risque annuels (1997-2004\*) Portfeuille vs LPP-25



### **Première révision de la LPP: la transparence, un maître-mot**

Parmi les nouvelles obligations imposées par la révision de la LPP, les institutions de prévoyance sont tenues de respecter le principe de la transparence dans la réglementation de leur système de cotisations, de leur financement, de placement du capital et de leur comptabilité (article 65a). La transparence a notamment pour but d'établir que les objectifs de la prévoyance professionnelle sont poursuivis sans prise de risque excessive.

Expension offre aux institutions de prévoyance des outils leur permettant d'automatiser la production des rapports, des publications et de l'information nécessaire à l'analyse, la surveillance et la compréhension des risques. Les rapports sont générés au format papier ou électronique (PDF), ou sous forme de pages web directement intégrables dans le site des institutions de prévoyance.

### **Préservation du capital et paiement des rentes: la gestion institutionnelle et la primauté des risques**

Toute institution de prévoyance a pour objectifs la préservation du capital et le paiement des rentes de ses assurés. Bien que le taux d'intérêt des bases techniques et celui de l'inflation doivent être couverts, les performances de gestion doivent découler d'une maîtrise des risques et ne pas constituer une finalité en elles-mêmes. À cet égard, la théorie économique démontre, qu'à long terme, on peut au mieux circonscrire les risques inhérents à la gestion d'actifs, et que toute tentative visant à battre systématiquement les marchés s'avère vaine.

Forte de ce constat, la gestion active prête davantage d'attention à l'allocation d'actifs et ne se focalise plus prioritairement sur le choix de gestionnaires et/ou de produits financiers.

Expension ne propose pas d'outils de sélection de gestionnaires, mais met en œuvre un ensemble de procédures qui assurent une pondération optimale des catégories d'actifs, ceci dans l'optique d'une minimisation de l'exposition aux risques.

### **La norme RPC 26: volatilité dans le degré de couverture?**

Si l'introduction de la nouvelle norme comptable RPC 26, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, permet d'uniformiser le calcul de la fortune nette des institutions de prévoyance, cette modification entraîne également une conséquence nouvelle: celle d'en mesurer précisément la volatilité, cette dernière étant directement reflétée par le calcul du degré de couverture.

Expension permet de prédire la volatilité des différentes classes d'actifs dans lesquelles est investie la fortune de l'institution de prévoyance et permet donc à un conseil de fondation d'anticiper la volatilité attendue du degré de couverture. Les outils fournis par Expension dotent les institutions de prévoyance des moyens leur permettant de faire face aux exigences posées par la loi, et ceci dès son entrée en vigueur.

### **Le syndrome de la page blanche**

Confronté à la pléthore des scénarii économiques élaborés par les acteurs du monde financier, le gérant d'une institution de prévoyance peine à faire ses choix de gestion. Les stratégies multiples, souvent contradictoires et perpétuellement remises en cause par l'évolution des marchés financiers, sont autant de

facteurs de déstabilisation qui ont pour résultats possibles l'exposition passive aux aléas du marché ou, au contraire, la réaction précipitée en cas d'alerte.

Expansion offre au gérant les moyens de motiver ses décisions. Le système propose en effet, en permanence, une image prédictive des risques associés aux différentes classes d'actifs (actions, obligations, immobilier, fonds alternatifs, hypothèques, liquidités) et aux monnaies.

### Expansion: au service des institutions de prévoyance

Le projet Expansion a pour objectif de devenir un centre de services à l'usage des institutions de prévoyance. Qu'il s'agisse d'allocation stratégique, d'allocation tactique, de constitution de portefeuilles et de gestion des actifs, de surveillance des risques ou encore de *reporting*, Expansion est développé en collaboration permanente avec les institutions de prévoyance et exclusivement pour ces dernières.

Le promoteur du projet, Fundo SA, est une société de gestion de fortune institutionnelle indépendante. L'équipe de Fundo SA est active dans la recherche et les mathématiques financières depuis près de 20 ans. De plus, afin de garantir la rigueur du projet, Fundo SA s'est assuré la collaboration du monde académique et envisage à terme de se doter d'un conseil scientifique de premier plan, qui aura pour fonction de porter un regard critique sur le projet.

En tant qu'acteur professionnel de la gestion de fortune et fort de son caractère scientifique (son unité de recherche est établie au parc scientifique de l'EPFL), Fundo SA assure un lien entre les exigences légales, les réalités économiques de la gestion institutionnelle et les milieux académiques.

FUNDO RESEARCH  
Parc scientifique  
PSE-C/EPFL  
CH-1015 Lausanne  
T +41 21 6939029  
F +41 21 6939028  
www.expansion.com

FUNDO SA  
Gestion institutionnelle  
Case postale 2178  
CH-1110 Morges 2  
T +41 21 8036565  
F +41 21 8036560  
info@fundo.ch

